



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E65930

VALABLE JUSQU'AU

09/12/2026

ÉDITÉ LE 16/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/02/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC RENNES B 411 076 870

Siret : 411 076 870 00020

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 5032647

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD J35203F1254000/002 166638

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP J35203F1254000/002 166638

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/09/2025

Raison sociale : HERMIT'ALU

RUE DU GRAND CLOS
ZAC DE LA HAUTIERE
35590 L'HERMITAGE

Téléphone : 02 99 78 62 68

Fax :

Portable :

Responsabilité légale :

GALERNE MICKAEL GÉRANT

Site Internet : www.hermitalu.fr

E-mail : contact@hermitalu.fr

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 3 187 186

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3521	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité courante)	21	19/11/2025
3721	Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (Technicité courante)		19/11/2025
4711	Produits verriers (Technicité courante)		27/10/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.